

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 13 AVRIL 2018



Présents : Monsieur Lecat ; Messieurs Six, Desmarest, Breffel, Littière
Mesdames Gardinier, Perdrieau, Derenty, Ferro

Absents excusés : Monsieur Braule ; Mesdames Commun, Berton

Absents excusés et représentés : Monsieur Chevalier (pouvoir à Monsieur Littière)
Monsieur Halleur (pouvoir à Monsieur Desmarest)

Monsieur Six a été nommé secrétaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : excédent de 44 735.45 €uros

Section d'investissement : excédent de 34 782.16 €uros

Excédent global : 79 517.61 €uros

Voté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA M49 (Budget de l'Assainissement)

Section d'exploitation : excédent de 29 264.91 €

Section d'investissement : excédent de 6 844.89 €uros

Excédent global : 36 109.80 €uros

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : 535 399.85 €uros en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 369 695.08 €uros en dépenses et en recettes

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA M49

Section d'exploitation : 110 574.43 €uros en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 119 912.08 €uros en dépenses et en recettes

Voté à l'unanimité

Les comptes de gestion du receveur pour l'année 2017, pour le budget de la commune et le budget de l'assainissement, présentent des résultats identiques aux comptes administratifs communaux et sont votés à l'unanimité.

TAUX DES TROIS TAXES : identiques à 2017

Commune Taxe d'habitation : 3.58 % - Foncier bâti : 12.50 % - Foncier non bâti : 47.30 %

C. C. Attichy Taxe d'habitation : 3.20 % - Foncier bâti : 05.50 % - Foncier non bâti : 16.26 %

Voté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide de prendre sur l'excédent de fonctionnement (article 002) la somme de 30 000 €uros afin de l'affecter au compte 1068.

CREATION COMMISSION – AMENAGEMENT TERRITOIRE ET URBANISME

Monsieur Christian Breffel a été nommé pour représenter la Commune auprès de la CCLO

NON RENOUVELLEMENT CONTRAT – ELODIE COULON

Madame Elodie Coulon a exprimé sa volonté de rechercher et trouver un emploi à temps plein. Son contrat ne sera pas renouvelé.

REVISION PPRI DES RIVIERES DE L'OISE ET DE L' AISNE

Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de prendre toutes modalités pour mettre les plans de la Commune en conformité avec la cartographie de la Préfecture et de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde.

EXTENSION BT SOUTERRAIN ROUTE DE RETHONDES – SAINT CREPIN AUX BOIS

Acceptation de la proposition du SE60 de desserte en électricité Route de Rethondes à la demande de Monsieur MUYS (frais en totalité à sa charge).

EMPRUNT POUR TRAVAUX ECOLE ET ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à rechercher et contracter un emprunt d'un montant de 140 000 euros au taux le plus bas pour financer les travaux.

DESIGNATION D'UN NOM POUR LA SALLE DES « ANCIENS »

La salle se nommera désormais « Salle Jean-Charles BEJOT » et une plaque sera apposée sur le fronton.

AFFAIRE COMMUNE/SCEA DES AFFINS

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions prises par le Tribunal Administratif d'Amiens.

ESTER EN JUSTICE – COMMUNE/SCEA DES AFFINS

Autorisation à Monsieur Le Maire d'ester en justice auprès du Tribunal Administratif d'Appel de Douai.

REDACTION D'UNE TRANSACTION – COMMUNE/SCEA DES AFFINS

Afin de pouvoir régler certains litiges en signant avec l'autre partie une transaction (Art 2044 du Code Civil), Monsieur Le Maire sollicite une autorisation du Conseil Municipal, de signer ce document.

Voté à l'unanimité.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Conseil Municipal accepte la mutualisation proposée par la CCLO relative à la protection des données personnelles.

MOTION POUR L'INSTAURATION D'UN MORATOIRE SUR LES FERMETURES DE CLASSES.

Il est demandé au gouvernement l'instauration immédiate et effective d'un moratoire sur les fermetures de classes. Il s'agirait d'une première mesure indispensable pour signifier que l'éducation de nos enfants, où qu'ils vivent, est une véritable priorité pour notre pays.

REMBOURSEMENT CAUTION - INFIRMIERS

Le Conseil Municipal suite au départ du Cabinet d'Infirmiers, décide de reverser la caution à Monsieur Dubesset.

L'Etat des lieux de sortie n'appelant aucune observation.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - RCR

Une subvention exceptionnelle est attribué au Racing Club de Rethondes pour leur permettre de régler leur facture d'assurance MACIF.

ECLAIRAGE PUBLIC - SEZEO

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commande pour « l'achat d'énergies et la fourniture de services associés »

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE - SEZEO

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer à la compétence optionnelle éclairage public.

Fait à Rethondes, le 20 décembre 2017

Le Maire,